

Mercredi 11 septembre 2024

Objet : SIC : Réalisation d'un emprunt pour financer les travaux de voirie effectués par le SIC de La Redorte

M le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux de voirie vont être réalisés par le Syndicat Intercommunal de Cylindrage de La Redorte, Établissement Public de Coopération Intercommunale auquel la Commune a délégué sa compétence « voirie ». Des emprunts auprès du Syndicat se sont achevés cette année et permettent ainsi de demander un nouveau programme. Il rappelle le programme 2025 demandé au Syndicat dont le montant du détail estimatif s'élève à 48377.39 € qui comprend l'Allée du Général Henri Bousquet, l'Avenue Henri Martin et la rue de la Calade.

Il informe le Conseil de la possibilité de demander au syndicat de faire un emprunt pour le compte de la Commune afin de financer ces travaux. L'emprunt serait de 48377.39 € Le remboursement se fera par budgétisation.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de son président et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents, est pour.

DEMANDE au Syndicat Intercommunal de Cylindrage de réaliser un emprunt de 76163.54 € afin de financer les travaux du programme 2025, sur une durée de 15 ans.

DECIDE que le remboursement de cet emprunt se fera par budgétisation.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Objet : OBJET : Tarif aire de lavage

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de fixer les tarifs pour l'aire de lavage des machines à vendanger et de remplissage.

Oui l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs au prix de l'eau + 1€ soit 1.81 € + 1 € soit 2.81 € le m3.

Le conseil est pour à l'unanimité.

Objet : Dotation aménité rurale :

Monsieur le Maire informe que la commune a perçu une dotation exceptionnelle de 6356 euros au titre des aménités. Cette dotation concerne la commune en raison de son classement en natura 2000 et des travaux réalisés par cette dernière sur le massif.

Objet : Panneaux photovoltaïques :

Monsieur le maire informe le conseil municipal de l'avancée du dossier des panneaux photovoltaïques. Une réunion d'information devrait être organisée par le Syaden et Energiter courant octobre 2024.

Objet : SIAERO :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les communes de Montbrun et Roquecourbe souhaitent adhérer au SIAERO. Les membres du SIAERO ont délibéré pour donner leur accord car ces derniers ont un cruel manque d'eau potable. La décision définitive est en attente de l'accord du préfet.

Objet : Journée du patrimoine :

Monsieur le Maire fait le point sur la journée du patrimoine : la commande pour l'apéritif a été faite, les grilles ont été récupérées à la CCRLCM en vue de la préparation et seront mises en place à partir du mardi 17 septembre au foyer municipal. Monsieur le Maire a tenu à effectuer une mise au point suite à un article paru dans la presse concernant des travaux que souhaiterait effectuer l'association du patrimoine et ce sans en avoir informé la commune. Il est rappelé à l'ensemble des associations ou autres personnes qui souhaiteraient effectuer des travaux sur le domaine public (bâtiments, chemins ou autre) qu'ils doivent avoir l'aval de la commune, de l'ONF ou autres services.

Objet : Réunion réseau cuivre téléphonie :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a assisté ce jour à une réunion sur la fin du réseau cuivre au niveau de la téléphonie.

Sur notre commune :

- au 31 janvier 2026 fermeture commerciale du réseau cuivre
- le 31 janvier 2028 : fermeture technique du réseau cuivre
- En 2030 : fin du réseau cuivre au niveau national.

De ce fait, il est demandé à l'ensemble de la population d'anticiper cette fermeture et prévoir ce changement auprès de leur opérateur afin d'effectuer ce changement qu'il soit : filaire, par satellite ou par la 4 ou 5 G. Il y a possibilité de mettre l'installation que d'un téléphone. Pour information, ne pas oublier l'installation de la prise dans une pièce appropriée ainsi que le cheminement du câble.

Une réunion publique avec les personnes qui n'ont pas encore effectué ce changement et les opérateurs sera mise en place.

Objet : 13 juillet 2025 :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient dès à présent de préparer le repas du 13 juillet 2025 en choisissant le traiteur, le DJ et les bandas. Il propose un traiteur et la reconduction des bandas. Il ne manque que la disco.

Objet : Emballage colis :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en vue de la distribution des colis de Noël aux personnes âgées, il convient de commander de nouveaux emballages.

Objet : Chats:

De nombreuses plaintes sont arrivées ces derniers temps par rapport au problème de la prolifération des chats dans le cœur du village et à leur nourrissage. Monsieur le Maire rappelle que le nourrissage est interdit et que nous sommes en étroite collaboration avec AniMoux dont la présidente fait un travail remarquable. Une somme de deux cents euros supplémentaires leur a été allouée pour la stérilisation des chats.

Objet : DIA :

Monsieur le Maire présente pour information au conseil municipal la carte qui délimite le

périmètre de droit de préemption sur la commune.

Questions diverses :

Monsieur le Maire fait le point sur la rentrée des écoles à laquelle ont assisté monsieur le Maire et le 2ème adjoint. L'ensemble des travaux estivaux ont été réalisés et la rentrée s'est très bien passée.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'agent Manon SANS a démissionné le 31 août. Il convient dès à présent de lui trouver un ou une remplaçant(e) ayant un CAP petite enfance, BAFA ou équivalent. Cependant, cette procédure doit se faire en partenariat avec le centre de gestion.

Ann demande si tous les panneaux et numéros d'habitation ont été posés ? Le maire répond qu'il en manque encore mais qu'ils sont en commande.

Delphine demande si l'arrêté pour les chiens devant l'école a été pris. Pour le moment, il n'y a plus de problème devant l'école. Mais le policier municipal passera de temps en temps pour informer les personnes devant l'école.

LE CONSEIL MUNICIPAL

LE MAIRE